



Déclaration liminaire SNUipp.FSU65 CAPD du 16 novembre 2011

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Mesdames et Monsieur les IEN**

La rentrée 2011 se déroule dans un contexte de dégradation des conditions d'apprentissage proposées aux élèves et des conditions de travail des enseignants toujours croissante. Après le rapport de l'OCDE publié ce mois-ci et pointant la détérioration de notre système éducatif, le Haut Conseil de l'Education critique quant à lui sévèrement les évaluations nationales.

Le rapport de l'OCDE tout d'abord. Il met en lumière un certain nombre de points particulièrement préoccupants pour le SNUipp.FSU65 :

- le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de plus de 9 points entre 1995 et 2009 dans les pays de l'OCDE et a chuté en France de 5%. Le taux de scolarisation des 20-29 ans est resté stable à 19%, alors que dans l'ensemble des pays de l'OCDE il a augmenté de plus de 8 points pour atteindre 26%.**
- la dépense d'éducation concernant l'école primaire est inférieure de 14% à la moyenne de l'OCDE : elle est de 6267 dollars américains (USD) par élève de primaire quand la moyenne de l'OCDE est de 7153. Entre 2000 et 2008, les dépenses par élève ont augmenté en moyenne dans l'OCDE de 34%, alors qu'en France, elles n'ont augmenté que de 7%**
- la part du PIB national consacré à l'éducation a diminué de 0,3% alors que cette part a partout progressé au moins au même rythme que le PIB. Entre 1995 et 2009, la part dévolue à l'éducation dans les budgets publics est passée en moyenne de 11,8% à 12,9% alors qu'en France elle a diminué, passant de 11,5% à 10,6%.**
- les salaires des enseignants sont en France très inférieurs à la moyenne de l'OCDE, quel que soit le niveau d'enseignement. Le salaire statutaire (sans les primes et les heures supplémentaires) des enseignants du primaire ayant au moins 15 ans d'ancienneté est en moyenne de 38 914 USD en 2009 alors qu'il n'est que de 33 359 USD en France. Qu'ils soient débutants ou ayant 15 ans d'ancienneté, les salaires en France sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Seuls les salaires des PE hors classe ayant atteint l'indice 783, pour mémoire seuls 3,7% des collègues y parviennent, sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.**
- entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans tous les pays, sauf en France et en Suisse. Pour l'OCDE, le salaire statutaire des enseignants français ayant 15 ans d'expérience a diminué.**

Le Haut Conseil de l'Education est particulièrement sévère quant à lui, sur le sujet des évaluations nationales de CE1 et CM2. Il considère que l'impératif fait par la LOLF de fournir des indicateurs fiables au Parlement ainsi que l'évaluation obligatoire des paliers du socle commun, n'imposent en rien qu'elles ne soient pas compatibles avec les évaluations internationales. Il recommande également qu'elles soient mises en oeuvre par une agence indépendante.

Pour le HCE, ces évaluations ne peuvent servir de support à l'élaboration rigoureuse d'un indicateur de pilotage du système éducatif relatif aux acquis. Le HCE dénonce la confusion entre des évaluations utiles aux enseignants et celles destinées au pilotage du système.

Le HCE souligne également que des indicateurs rigoureux existent déjà grâce à différents protocoles d'évaluation : CEDRE, PIRLS, PISA. Il regrette vivement que la France se soit désengagée des programmes internationaux d'études en matière d'éducation et qu'elle ne participe pas au groupe de travail sur l'évaluation des compétences dans le cadre du programme européen « Education et Formation 2020 ».

Devant ces constats accablants, faits par un conseil que personne ne peut soupçonner d'être composé de dangereux agitateurs révolutionnaires, le SNUipp.FSU65 pose encore et encore les questions auxquelles le Ministre n'a toujours pas apporté de réponse convaincante : à qui et à quoi ces évaluations servent-elles ?

Nous sommes arrivés à un point critique, au bord de la rupture, pour tous les acteurs de notre système éducatif. Le gouvernement est obsédé par une vision idéologique, ce qui en soit n'est pas répréhensible, si cette orientation politique est sous-tendue par la volonté de permettre la réussite et l'épanouissement de tous les élèves, de tous les futurs citoyens de notre pays.

Or, il faut bien admettre que tel n'est pas le cas.

Le SNUipp.FSU65 persiste et signe : l'école publique ne tient plus debout que grâce à la conscience professionnelle des personnels, grâce à leur engagement à honorer le contrat que l'Etat a signé avec eux en les recrutant, grâce à la connaissance qu'ils ont de leur métier et que le ministère s'obstine à dévoyer en les accablant de tâches connexes qui les détournent de leur mission fondamentale : assurer l'avenir de notre pays en assurant la meilleure éducation possible à tous les élèves.

Le SNUipp.FSU65 persiste et signe : il faut changer la donne ! Notre pays doit redonner des moyens suffisants à l'école et la fierté de leur profession aux enseignants.



Hervé Charles, Claude Martin, Joëlle Noguère et Pierre Torres